

DEMANDE DE CANDIDATURE (RFA)

Activité d'autonomisation de l'Afrique de l'Est et du Centre financée par Power Africa de l'Agence américaine pour le développement international

Titre de la demande d'aide :	Utilisation productive de l'énergie (PUE), expansion du marché
Numéro de demande d'aide :	Appel d'offres/USAID EECA/02/2024
Date d'émission:	5 décembre 2024
En envoyant un e-mail à :	eecagrants@powerafrica-eeca.org
Date de clôture :	24 janvier 2025
Date limite pour soumettre des questions :	16 décembre 2024
En envoyant un e-mail à :	eecagrants@powerafrica-eeca.org
Réponses aux questions publiées :	20 décembre 2024 Les réponses aux questions seront publiées sur www.rti.org/rfp à la date indiquée ci-dessus.
Date de l'atelier RFA :	17 décembre 2024 (Réunion Zoom)
Période d'exécution :	12 mois

SECTION 1 : CONTEXTE

i. **Power Africa autonomisation de l'Afrique de l'Est et du Centre contexte de l'activité**

L'objectif du programme Power Africa (EECA) financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en Afrique de l'Est et du Centre, est d'accroître la disponibilité et l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et propre en Afrique de l'Est et du Centre afin d'atteindre des résultats de développement mesurables. Ces résultats de développement mesurables comprennent la croissance économique, une résilience accrue, des moyens de subsistance améliorés et un accès inclusif accru aux services d'électricité dans des domaines tels que l'agriculture, l'approvisionnement en eau, l'éducation, les transports et les télécommunications. L'EECA est mis en œuvre dans 14 pays : Burundi, République centrafricaine, République démocratique du Congo (RDC), Djibouti, Éthiopie, Gabon, Kenya, République du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Ouganda. RTI International est le principal partenaire de mise en œuvre de l'activité Power Africa EECA.

Power Africa met en œuvre et mesure les progrès accomplis dans la réalisation des trois objectifs de développement (OD) clés suivantes :

:

- DO1 : Mettre fin à la précarité énergétique
- Accélérer un avenir sans carbone
- DO3 : Renforcer l'investissement et l'innovation dans le secteur énergétique.

ii. L'opportunité de subvention Power Africa EECA

Grâce à son mécanisme de subventions sous contrat, Power Africa fournira des subventions pour catalyser des innovations efficaces dans le secteur de l'énergie qui répondent aux besoins opérationnels de Power Africa.

L'EECA lancera d'autres appels à candidatures (RFA) à différentes périodes, ou « fenêtres », au cours de l'activité. L'appel actuel concerne la fenêtre 2 : Utilisation productive de l'énergie (PUE), Expansion du marché.

Aux fins du présent appel d'offres, le PUE est défini comme l'utilisation d'énergie renouvelable pour alimenter des appareils ou des dispositifs afin d'augmenter les revenus et la productivité. Les dispositifs PUE proposés peuvent appartenir à l'une des catégories principales suivantes :

- **Solutions énergétiques hors réseau pour mécaniser les processus de la chaîne de valeur agricole** : mouture des céréales, extraction d'huile, réfrigération, transport, etc. On s'attend à ce que l'utilisation de l'énergie réponde à des solutions commerciales qui généreront des revenus et des bénéfices continus pour soutenir l'entreprise.
- **Pompes à eau solaires**.
- **Dispositifs de traitement et de stockage post-récolte agricoles** : moulin, décortiqueur, batteuse, concasseur, empâteuse, emballeuses, presse à huile, chambres froides et réfrigérateurs ou congélateurs.
- **Produits laitiers, volailles et bétail** : chambre froide, réfrigérateur, congélateur, machine à glaçons, réservoir à lait, transport frigorifique, incubateur à œufs et clôtures électriques.
- **Pêche** : lampes de pêche, pompes à eau solaires, machine à glace, transport frigorifique et séchoirs solaires.
- **Applications industrielles légères alimentées par des énergies renouvelables** : machines à coudre, métiers à tisser, perceuses, marteaux, fers à souder, soudeurs, compresseurs et kits d'outils de menuiserie.
- **Appareils fonctionnant aux énergies renouvelables pour la restauration et l'hôtellerie** : ventilateurs, téléviseurs, réfrigérateurs, fours ou boulangeries, chargeurs de téléphone et autocuiseurs électriques.

Veuillez noter que l'émission de cet appel d'offres ne constitue pas une attribution ou un engagement de la part de Power Africa ou de l'activité EECA. En outre, l'activité ne couvrira pas les coûts préalables à l'attribution liés à cet appel d'offres. Cet appel d'offres, ainsi que ses annexes, peuvent être téléchargés à l' [adresse www.rti.org/rfp](http://adresse.www.rti.org/rfp).

iii. Contexte de l'activité de subvention

Les appareils PUE ¹sont de plus en plus disponibles en Afrique de l'Est et du Centre, poussés par les entreprises qui développent les technologies et les distributeurs qui les aident à atteindre les clients. Le PUE présente des avantages socioéconomiques, notamment la génération de revenus, l'amélioration de la productivité agricole, la création d'emplois, une résilience accrue de l'agriculture au climat et (souvent) une réduction des charges de travail qui libère du temps pour d'autres activités (par exemple, les études et les loisirs) chez les femmes et les enfants qui effectuent des travaux non productifs.

¹La technologie PUE consiste en des appareils alimentés qui peuvent être utilisés dans le commerce, l'industrie et l'agriculture pour améliorer les revenus et le bien-être.

Au cours des trois dernières années, les ventes d'appareils PUE ont connu une croissance mitigée à l'échelle mondiale. Selon le Off-Grid Solar Market Trend Report 2024,² les produits matures comme les pompes à eau solaires ont enregistré une forte croissance des ventes, avec un taux de croissance annuel moyen de 34 % depuis 2021. Cette forte croissance peut être attribuée à la maturité technologique de ces produits et à leur promotion par divers programmes. Grâce au soutien continu apporté par des incitations telles que des subventions, les ventes de pompes à eau solaires devraient continuer à augmenter. En revanche, les réfrigérateurs ont connu une croissance plus lente, de seulement 4 % par an. Ce rythme plus lent est en grande partie dû à leurs coûts moyens plus élevés et à leurs retours sur investissement perçus plus faibles.

Malgré le potentiel socio-économique du PUE, il existe des défis pour atteindre l'échelle en raison d'une faible notoriété et d'une faible clientèle. Les niveaux de revenus dans les zones rurales entraînent une faible capacité à payer les appareils ou les dispositifs et des besoins élevés en financement des consommateurs. Créer une base de clientèle PUE demande des efforts considérables et est complexe. Les entreprises PUE doivent faire connaître la technologie, trouver des clients ayant la capacité de payer,³ présenter la proposition de valeur aux clients, former les utilisateurs et fournir un service après-vente. Tout cela contribue au coût élevé de l'acquisition de clients, ce qui aggrave encore le défi de l'accessibilité financière. En outre, l'accès limité aux capitaux propres et à la dette pour les entreprises PUE fait qu'il leur est difficile d'augmenter leurs ventes. Les entreprises PUE ont besoin d'une assistance technique et d'un soutien financier par subvention non seulement pour lever des capitaux mais aussi pour étendre la distribution et augmenter les ventes.

Grâce à cette subvention PUE, l'EECA entend réduire les risques liés à l'expansion du marché et accroître la vente des systèmes et d'appareils PUE en Afrique de l'Est et en Afrique centrale. Les entreprises hors réseau qui vendent des appareils PUE utiliseront ces subventions pour mettre en œuvre des approches et des activités innovantes d'acquisition de clients visant à accroître les ventes d'appareils PUE. Cela inclura des approches innovantes axées sur les femmes et les communautés marginalisées.

²Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique, GOGLA et Dalberg. (2024). *Rapport sur les tendances du marché de l'énergie solaire hors réseau 2024*. <https://www.esmap.org/Off-Grid-Solar-Market-Trends-Report-2024>

³Pour les chaînes de valeur agricoles, les clients se trouvent principalement dans des zones rurales géographiquement dispersées.

SECTION 2 : INFORMATIONS SUR LA PRIX

i. Financement par subvention

Cet appel à propositions invite les entreprises du secteur privé à présenter une demande de subvention. Les candidats doivent avoir l'expérience, la présence et le mandat organisationnel nécessaires pour opérer dans l'un des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale et contribuer au but et aux objectifs globaux de Power Africa

.Les propositions doivent répondre aux défis suivants :

- **Accessibilité et financement des produits PUE par les consommateurs** : ce prix vise à accélérer l'adoption des produits PUE, en particulier par les femmes. Les lauréats doivent proposer des solutions, telles que des modèles commerciaux qui atténuent les coûts initiaux élevés des produits PUE, pour permettre une mise à l'échelle et une diffusion rapide des technologies PUE. Des modèles de financement innovants qui s'attaquent aux obstacles au financement, en particulier pour les femmes, doivent être envisagés.
- **Sensibilisation et acquisition de clients** : les propositions visant à mettre en œuvre des activités ciblées de sensibilisation, de vente et de marketing, ainsi que d'autres approches innovantes pour catalyser l'adoption et l'utilisation des solutions PUE, sont encouragées.

ii. Période d'exécution

La période d'exécution de la subvention dans le cadre de cet appel de propositions sera de 12 mois à compter de la date d'attribution. L'EECA se réserve le droit de renouveler une subvention ou de financer progressivement des activités sur la durée du programme subventionné, si nécessaire, en fonction de la durée globale du programme subventionné et de ses performances par rapport aux indicateurs de résultats approuvés et à la disponibilité des fonds.

iii. Financement de subvention prévu

Le financement au titre de cet appel d'offres dépendra de la qualité du contenu, du nombre de candidatures reçues et de la disponibilité des fonds. Les candidats sont encouragés à mobiliser des fonds supplémentaires pour soutenir les activités. Le financement de la subvention individuelle pour cet appel d'offres (PUE, Expansion du marché-RFA/USAID EECA/02/2024) ne dépassera pas 250 000 dollars américains (USD). Les demandes de subventions dépassant cette fourchette seront examinées et, si elles sont approuvées, seront limitées à 250 000 USD de financement de subvention. Le budget proposé sera examiné pour s'assurer qu'il répond aux exigences des principes de coûts en matière d'admissibilité, d'allocabilité et de raisonabilité. Tous les budgets soumis doivent être en USD.

iv. Type de récompense

Les subventions accordées dans le cadre de cet appel de propositions seront soit des subventions à montant fixe (FAA), soit des subventions de remboursement des coûts. Le type précis de subvention et l'accord de subvention seront déterminés, entre autres facteurs, par une évaluation préalable à l'attribution, la nature des activités à mener et la nature de l'organisation qui cherche à recevoir et à gérer le financement de l'USAID. Pour les FAA, l'activité effectuera des paiements en fonction de la

réalisation d'étapes et de livrables. Pour les subventions de remboursement des coûts, le décaissement sera effectué sur présentation d'une facture et de pièces justificatives par le bénéficiaire, et après examen et vérification par RTI du caractère raisonnable, de l'admissibilité et de l'imputabilité des coûts réellement engagés. Toutes les demandes de subvention nécessitent un budget détaillé.

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR L'ÉLIGIBILITÉ

i. Types d'organisations admissibles

Cet appel d'offres est ouvert aux entreprises du secteur privé qui sont dans la chaîne de développement, de vente et/ou de distribution de PUE depuis au moins un an.

Remarque importante : étant donné que les gouvernements nationaux et départementaux sont les principaux partenaires de Power Africa, les organisations détenues ou affiliées aux partenaires de Power Africa ou aux entités gouvernementales des pays de mise en œuvre et leurs employés ne sont pas éligibles à cette opportunité de subvention.

ii. Critères d'éligibilité

- Les candidats doivent être légalement enregistrés et physiquement établis dans l'un des 14 pays où l'EECA est mis en œuvre. Il s'agit du Burundi, de la République centrafricaine, de la RDC, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Gabon, du Kenya, de la République du Congo, du Rwanda, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie des secteurs énergétiques de ces pays.
- Les candidats doivent démontrer une expérience satisfaisante et prouvée dans le domaine des PUE. (Les candidats doivent avoir au moins un an d'expérience opérationnelle avec des ventes prouvées d'au moins 100 appareils PUE.)
- Les candidats doivent prouver qu'ils disposent d'un inventaire d'appareils PUE disponibles. Par exemple, 50 pompes à eau solaires, 20 moulins solaires, 50 réfrigérateurs, 200 lampes de pêche, etc.
- Les candidats doivent démontrer une bonne santé financière, y compris deux années d'états financiers vérifiés, des processus et procédures de gestion financière établis et un personnel de gestion financière dédié.

Remarques :

- *Les candidats doivent joindre des pièces justificatives répondant aux exigences ci-dessus.*
- *Les entreprises locales sont fortement encouragées à postuler.*
- *Les entreprises ayant des femmes à des postes de direction, celles opérant dans des communautés marginalisées ou celles basées ou désireuses de s'étendre en République centrafricaine, en RDC, au Burundi ou en Somalie bénéficieront d'une attention particulière.*

iii. Orientations politiques et réglementations

a. Identifiant d'entité unique (UEI)

Les candidats qui souhaitent obtenir une subvention dans le cadre de cet appel à propositions devront fournir leur numéro UEI au moment de l'attribution. Si le candidat possède déjà un numéro, il doit l'inclure dans la demande. Dans le cas contraire, les candidats devront obtenir un numéro UEI

avant l'attribution de la subvention. Les candidats sont encouragés à obtenir leur numéro UEI en s'inscrivant dans le [système de gestion des subventions \(SAM\)](#).

b. Environnement de contrôle interne

Les candidats doivent faire preuve d'une gestion saine sous la forme de politiques, pratiques et procédures financières, administratives et techniques qui peuvent protéger les actifs, prévenir la fraude et l'abus de fonds, ainsi que soutenir la réalisation des objectifs de l'activité. L'EECA effectuera une évaluation préalable avant d'octroyer une subvention. Les candidats doivent remplir le questionnaire sur l'environnement de contrôle de l'organisation à l' **annexe 4**. Toute fausse information entraînera le rejet de la demande ou l'annulation de toute subvention résultante.

c. Dispositions et règlements

Chaque demande sera évaluée pour garantir sa conformité aux dispositions standard obligatoires de l'USAID pour les organisations non gouvernementales non américaines, aux dispositions standard requises comme applicables pour les organisations non gouvernementales non américaines, aux exigences et aux principes de coûts applicables de la partie 200 du 2 CFR, aux exigences et aux principes de coûts applicables de [la référence ADS 303mab](#) et aux autres règles et réglementations pertinentes de l'USAID, y compris, mais sans s'y limiter,

- Exigences en matière de gestion financière (2 CFR 200.300-309)
- Normes de propriété pour l'équipement qui sera acheté dans le cadre de cette subvention (2 CFR 200.310-316)
- Normes d'approvisionnement pour les achats importants dans le cadre de l'attribution (2.CFR 200.317-326)
- Exigences en matière de rapports et de dossiers (2 CFR 200.327-329, 2 CFR 200.333-337)
- 2 CFR 200 Partie E : Principes de coûts.

d. Exigence de conformité environnementale

La loi sur l'aide étrangère de 1961, telle que modifiée, article 117, exige que l'impact des activités financées par l'USAID sur l'environnement soit pris en compte et que la durabilité environnementale soit prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des programmes de développement. Les impacts environnementaux des activités financées par l'USAID doivent être identifiés avant la décision finale de procéder, et des mesures de protection environnementale appropriées doivent être adoptées pour toutes les activités. Dans le cadre de sa réponse, le demandeur, en collaboration avec le personnel technique de l'EECA, examinera toutes les activités prévues dans le cadre de la subvention pour déterminer si une action ou une documentation environnementale doit être réalisée avant la mise en œuvre.

e. Fausses déclarations dans les demandes

Les candidats doivent fournir des informations complètes, exactes et complètes, comme l'exigent la présente demande de propositions et ses annexes. Toute fausse représentation des faits, toute fausse déclaration ou toute dissimulation d'informations est frauduleuse et inacceptable.

f. Clause relative aux conflits d'intérêts

Les candidats doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec toute partie associée à l'émission, à l'examen ou à la gestion de cette sollicitation et de l'attribution prévue. Le fait de ne

pas fournir une divulgation complète et ouverte peut obliger l'EECA à réévaluer la sélection d'un candidat potentiel.

g. Biens et services interdits

En aucun cas, le bénéficiaire ne doit se procurer l'un des éléments ci-dessous dans le cadre de cette subvention, car ces éléments sont exclus par la loi sur l'aide étrangère et d'autres lois régissant le financement de l'USAID. Les programmes qui se livrent à l'une de ces transactions seront disqualifiés :

- a. Équipement militaire
- b. Équipement de surveillance
- c. Produits et services destinés à soutenir les activités de la police ou d'autres forces de l'ordre
- d. Équipement et services d'avortement
- e. Articles de luxe et équipements de jeu
- f. Équipement de modification du temps
- g. Marchandises soumises à restrictions

Les coûts suivants sont limités par l'USAID et nécessitent l'approbation écrite préalable de l'EECA et de l'USAID pour être des coûts admissibles :

- a. Matières premières agricoles
- b. Véhicules à moteur
- c. Médicaments
- d. Pesticides
- e. Engrais
- f. Contraceptifs
- g. Matériel d'occasion
- h. Bien immobilier

En outre, la subvention ne peut pas être utilisée pour les activités énumérées ci-dessous. Les demandes qui se révèlent correspondre à l'une de ces activités seront disqualifiées :

- Achats de tout équipement ou service auprès de sociétés spécifiques, ou de leurs filiales et sociétés affiliées, notamment Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company et Dahua Technology Company.
- Les achats de biens ou de services sont restreints ou interdits en vertu des réglementations en vigueur de l'USAID en matière de source/nationalité et autres réglementations ou auprès de pays ou de fournisseurs pouvant être identifiés par la liste consolidée des sous-traitants exclus, suspendus ou inéligibles de l'USAID à l' [adresse http://www.sam.gov](http://www.sam.gov).
- Projets de construction, d'infrastructure, de rénovation et de réhabilitation. La définition de « construction » aux fins de la présente RFA signifie la construction, la modification ou la réparation (y compris le dragage et l'excavation) de bâtiments, de structures ou d'autres biens immobiliers et comprend, sans s'y limiter, les améliorations, les rénovations, les modifications et la remise à neuf. Le terme comprend, sans s'y limiter, les routes, les centrales électriques, les bâtiments, les ponts, les installations de traitement des eaux et les structures verticales. De plus, l'achat d'équipement dans le but de l'installer en tant qu'équipement permanent (par exemple, un panneau solaire fixe) sera considéré comme une construction.

SECTION 4 : DEMANDE ET SOUMISSION

i. Instructions aux candidats

Les candidats doivent soumettre leur candidature en utilisant le modèle et le format fournis à **l'annexe 1**, ainsi qu'un budget (**annexes 2 et 3**). La candidature technique doit clairement décrire l'approche du candidat pour atteindre les résultats escomptés de cette opportunité de financement. Les activités proposées doivent être liées aux objectifs de cet appel à propositions, montrer clairement leur contribution aux objectifs de Power Africa et contribuer à relever les défis décrits ci-dessus pour accroître la disponibilité et l'accès à des dispositifs PUE abordables en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.

Il incombe au demandeur de lire et de comprendre l'appel de propositions et de s'assurer que sa demande répond à tous les éléments énumérés dans les critères d'admissibilité et dans les critères d'évaluation.

L'annexe 1, partie 2 ne doit pas dépasser 10 pages, hors page de couverture et annexes 2, 3 et 4. Les candidatures peuvent être rédigées en anglais ou en français, bien que les candidats soient encouragés à soumettre leur candidature en anglais dans la mesure du possible.

ii. Questions et assistance supplémentaire

L'EECA organisera un atelier virtuel concernant cette opportunité le **17 décembre 2024, à 12h00 EAT**, afin de fournir des informations techniques supplémentaires sur cet appel d'offres et de répondre aux questions soumises par courrier électronique et à celles soulevées pendant l'atelier. La réunion se tiendra virtuellement sur Zoom. Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour vous inscrire.

Lien de la réunion : https://rtiorg.zoom.us/webinar/register/WN_Hv-iFJMITaOC3VcMXkFIZg

Les questions concernant cet appel d'offres doivent être soumises par écrit par courrier électronique à [l'adresse eeagrants@powerafrica-eeeca.org](mailto:eeagrants@powerafrica-eeeca.org). Veuillez inclure les éléments suivants dans l'objet du courrier électronique comme référence : **RFA/USAID EECA/02/2024 (nom du demandeur)**. Toutes les questions doivent être soumises au plus tard **le lundi 16 décembre 2024**. Aucune autre question ne sera acceptée. Les réponses aux questions seront publiées sur www.rti.org/rfp le **vendredi 20 décembre 2024**. Il incombe au candidat de surveiller ce site Web pour connaître les éventuelles modifications qui pourraient y être publiées.

iii. Soumission

Les candidats doivent soumettre leur candidature par voie électronique **STRICTEMENT** en utilisant le **formulaire de demande fourni** dans **l'annexe 1** au format **PDF** à eeagrants@powerafrica-eeeca.org au plus tard à **17 heures EAT, le vendredi 24 janvier 2025**. Les **soumissions tardives ne seront pas** acceptées. Seules les soumissions envoyées à l'adresse électronique ci-dessus seront prises en compte. Vous pouvez également demander des formulaires à remplir en envoyant un e-mail à eeagrants@powerafrica-eeeca.org.

L'objet de l'e-mail de soumission doit être « Demande de candidature RFA/USAID EECA/02/2024/ (nom du candidat). » Seules les candidatures reçues avant la date limite et par l'intermédiaire de l'adresse électronique indiquée ci-dessus seront prises en considération. Le formulaire de candidature, le budget et toutes les annexes peuvent être téléchargés sur www.rti.org/rfp.

Les annexes de documents Word et les formulaires à remplir peuvent être demandés à tout moment pendant la période de RFA en envoyant un e-mail à ecagrants@powerafrica-eecca.org.

✓ **Les annexes ci-dessous doivent être soumises avant la date limite de soumission.**

Annexe 1 : Formulaire de demande de subvention (document PDF ; la partie 2 ne doit pas dépasser 10 pages)

Annexe 2 : Modèle de budget, plan de mise en œuvre (classeur Microsoft Excel)

Annexe 3 : Récit budgétaire (document PDF)

Annexe 4 : Questionnaire sur l'environnement de contrôle de l'organisation

Annexe 5 : Références de performances passées

Annexe 6 : CV du personnel clé, de la direction et du personnel technique qui superviseront le programme.

✓ **Les informations ci-dessous sont obligatoires avant toute attribution.**

1. Preuve que le demandeur est autorisé à travailler dans le pays.
2. Schéma d'organisation
3. Certifications, assurances et représentations signées et datées, y compris la certification antiterroriste (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mav.pdf>)
4. UEI (voir <https://sam.gov>)

iv. Demande technique du programme

Les candidats doivent élaborer une demande détaillée en fonction de leur compréhension et de leur expérience institutionnelle antérieure, ainsi que de leur détermination de la méthodologie qui serait réalisable, évolutive et efficace dans le contexte de l'efficacité énergétique et du développement du marché. Dans tous les cas, le candidat expliquera la justification de la conception et des approches proposées. Ces informations seront soumises dans le format fourni à l'annexe 1 (formulaire de demande de subvention).

v. Soumission des coûts

Le demandeur doit soumettre un budget détaillé (**classeur Microsoft Excel, conformément à l'annexe 2**) ainsi que le **récit/les notes du budget (PDF, conformément à l'annexe 3)**. Le budget doit fournir une répartition détaillée des coûts par activité, y compris le niveau d'effort proposé pour le personnel qui soutiendra le programme. Tous les coûts doivent être raisonnables, admissibles et attribuables, et doivent être conformes aux politiques, procédures et pratiques de l'environnement opérationnel du demandeur. En outre, tous les coûts doivent être conformes à la sous-partie E du 2 CFR 200, Principes de coûts. Voir le texte intégral du [2 CFR 200](#) pour plus d'informations. Le formulaire de demande doit être signé par la personne-ressource autorisée du demandeur.

vi. Clause de non-responsabilité

- Les soumissions tardives ne seront pas acceptées
- L'EECA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute demande.

- L'EECA se réserve le droit de disqualifier toute candidature si elle ne suit pas les instructions fournies, par exemple en utilisant les mauvais modèles ou en soumettant la documentation requise dans le mauvais format.
- L'EECA n'indemniser pas les candidats pour les frais liés à la préparation ou à la soumission des candidatures.
- L'EECA se réserve le droit de demander des informations supplémentaires aux candidats et de négocier si nécessaire.
- Toute information fausse ou dissimulée par le candidat entraînera une disqualification automatique.
- Le démarchage entraînera une disqualification automatique.

SECTION 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION

je . Aperçu

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection conformément aux critères d'évaluation stipulés ci-dessous. Les candidatures présélectionnées qui démontrent une adéquation avec les objectifs de l'activité et qui répondent aux exigences techniques minimales seront prises en considération pour une évaluation préalable à l'attribution.

ii. Critères d'évaluation

Les candidatures complètes seront évaluées en fonction des critères d'évaluation du mérite indiqués ci-dessous.

Évaluation du mérite et catégorie	Points
A. Impact : Pertinence/possibilité de la stratégie et des activités proposées contribuant aux objectifs opérationnels de Power Africa	20
B. Innovation	15
C. Genre et inclusion sociale	10
D. Les femmes ont dirigé	10
E. Organisation locale	10
F. Mise en œuvre en RDC, en République centrafricaine, au Burundi, en République du Congo ou en Somalie	10
G. Mobiliser d'autres fonds/ressources pour accroître l'impact de l'intervention proposée	10
H. Gestion et capacité opérationnelle	5
I. Durabilité commerciale/autonomie financière au-delà de la période de subvention	5
J. Rentabilité	5
Note globale (sur 100 points)	100

Les éléments des critères d'évaluation du mérite sont décrits plus en détail ci-dessous.

Impact (20 points). La solution proposée devrait améliorer les ventes et accroître l'accès aux PUE par les communautés visées. La solution devrait entraîner des impacts tangibles, tels que l'un des éléments suivants : améliorer la productivité agricole et la valeur ajoutée, faciliter la transformation des produits agricoles, améliorer le stockage des récoltes, augmenter les revenus des utilisateurs/exploitants ou améliorer la sécurité alimentaire.

Les candidats doivent inclure une description narrative de tous les impacts attendus du programme proposé. Ces impacts supplémentaires seront également pris en compte dans la notation.

Certains impacts peuvent être mesurés à travers les indicateurs suivants (cette liste n'est pas exhaustive et le demandeur peut proposer d'autres indicateurs de mesure d'impact) :

- Nombre d'appareils ou de systèmes PUE vendus

- Nombre de clients achetant des PUE
- Nombre de microentreprises desservies par les PUE
- Nombre de nouveaux points de vente PUE
- Nombre de nouveaux emplois créés.

Innovation et modèle d'entreprise (15 points). La solution proposée doit introduire une nouvelle source de revenus, un nouveau modèle d'entreprise, une mise à l'échelle de la technologie moderne, etc. Cela n'inclut pas la recherche et le développement de nouvelles technologies, mais plutôt l'introduction d'une technologie innovante ou de modèles d'entreprise innovants et l'utilisation de solutions existantes, par exemple, un nouveau produit financier innovant pour le financement des consommateurs ou un autre produit financier, ou une nouvelle façon de travailler avec les distributeurs agricoles ou les groupes de producteurs. Les candidats sont encouragés à démontrer les incitations mises en place pour faciliter l'acquisition des produits par les utilisateurs finaux. Le candidat doit indiquer clairement quelle est la proposition de valeur de l'innovation ou du modèle d'entreprise proposé.

Genre et inclusion sociale (10 points). Le candidat doit souligner comment l'approche du programme améliorera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment comment les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficieront de ce programme. Cela peut inclure des opportunités économiques/de revenus créées pour les femmes, l'accès à des dispositifs PUE permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre, et des opportunités d'emploi, entre autres.

Cinq des dix points seront également attribués en fonction de l'équilibre entre les sexes sur le lieu de travail :

- 0 point : Aucune femme dans la direction ou dans l'équipe de mise en œuvre.
- 2 points : Moins de 25 % des employés du demandeur principal sont des femmes.
- 3 points : Entre 26 % et 50 % des salariés du demandeur principal sont des femmes.
- 4 points : Entre 51 % et 75 % des salariés du demandeur principal sont des femmes.
- 5 points : Entre 76 % et 100 % des employés du demandeur principal sont des femmes.

Les cinq points restants seront attribués comme suit :

- 1 point : Les questions de genre sont prises en compte dans la conception des programmes/produits.
- 1 point : Les descriptions des activités du programme comprennent des mesures spécifiques pour combler les obstacles ou les lacunes liés au genre identifiés.
- 1 point : Des objectifs ont été stratégiquement fixés pour combler les écarts entre les sexes (par exemple, les différences disproportionnées entre les hommes et les femmes).
- 2 points : Pratiques de recrutement et d'embauche équitables et inclusives. Par exemple, le candidat principal a une politique d'égalité des sexes ou de genre et d'inclusion, une politique d'égalité des chances, une politique sur le harcèlement sexuel, un code de conduite, etc.

Dirigé par des femmes (10 points). Le candidat doit souligner comment il promeut le leadership des femmes ou est dirigé par des femmes de manière significative.

- Décrivez clairement les rôles des femmes occupant des postes de direction au sein de l'organisation, tels que directeurs de projet, chefs d'équipe ou décideurs clés.

- Mettez en évidence les fondateurs, les directeurs généraux ou les hauts fonctionnaires qui sont des femmes et qui participent à la direction de l'organisation.
- Expliquez comment l'organisation favorise un environnement permettant aux femmes de diriger et de progresser dans leur carrière ou leurs compétences.
- Le candidat peut mentionner toute opportunité de formation, de mentorat ou de développement du leadership offerte spécifiquement aux femmes dans le cadre de son travail visant à autonomiser les femmes.

Si possible, incluez des exemples concrets ou des statistiques sur la participation des femmes au leadership pour illustrer l'engagement du programme envers les initiatives menées par des femmes, ce qui renforcera le score dans cette catégorie.

Organisation locale (10 points). Le candidat **doit** démontrer qu'il est fondé localement et partager un bref historique qui montre comment l'organisation est née dans la communauté pour répondre à des besoins spécifiques. Le candidat peut démontrer qu'il s'agit d'une organisation locale en fournissant des preuves claires de ses racines, de sa présence et de son engagement envers la communauté qu'il sert. Des exemples spécifiques pour établir cela inclut les suivants :

- Mentionnez les emplacements des bureaux ou des succursales locales qui soulignent la présence physique et l'accessibilité de l'organisation.
- Soulignez que l'organisation est dirigée ou composée principalement de personnes locales qui comprennent la langue, la culture et les problèmes de la communauté.
- Démontrer comment la compréhension approfondie des défis et des besoins locaux par le candidat éclaire la conception et les objectifs du programme.

Mise en œuvre en RDC, en République du Congo, en République centrafricaine, au Burundi ou en Somalie (10 points). Démontrer une compréhension approfondie des défis sociaux, politiques et économiques uniques de la RDC, de la République du Congo, de la République centrafricaine, du Burundi ou de la Somalie. Mettre en évidence les problèmes de sécurité, les problèmes d'infrastructure ou les conflits locaux qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme dans ces zones et expliquer les stratégies pour y faire face. Le candidat doit démontrer comment le programme abordera les risques liés à la mise en œuvre d'initiatives dans ces environnements à enjeux élevés.

Le candidat doit décrire comment il entend mobiliser les communautés locales et veiller à ce que les activités du programme soient conformes aux valeurs et coutumes locales. Le fait d'inclure des exemples précis d'initiatives ou de partenariats antérieurs réussis dans ces pays (le cas échéant) renforcera davantage la crédibilité et la confiance dans votre capacité à mettre en œuvre efficacement le programme dans ces pays.

Exploitation d'autres fonds/ressources (10 points). Les solutions proposées qui démontrent l'exploitation de ressources provenant d'autres sources qui améliorent le meilleur rapport qualité-prix pour augmenter l'impact de l'intervention proposée seront privilégiées. Cela peut inclure, sans s'y limiter :

- Contributions directes en nature du demandeur ou de toute autre partie (c.-à-d. main-d'œuvre, terrain, frais généraux, etc.)
- Financement provenant d'autres donateurs
- Financement par des investisseurs
- Financement par les prêteurs

- Financement provenant d'autres partenaires (c'est-à-dire des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales, etc.) Les fonds mobilisés seront notés comme suit :
- 0 point : Aucun fonds externe n'a été mobilisé (notez que les contributions de l'entité demandant un financement ne comptent pas dans ce critère).
- 2 points : Jusqu'à 20 % du financement de la subvention est égalé.
- 4 points : Jusqu'à 40 % du financement de la subvention est égalé.
- 6 points : Jusqu'à 60 % du financement de la subvention est égalé.
- 8 points : Jusqu'à 80 % du financement de la subvention est égalé.
- 10 points : Jusqu'à 100 % du financement de la subvention est égalé.

Remarque : le financement provenant d'autres agences gouvernementales américaines ne sera pas considéré comme un effet de levier.

Capacité de gestion et capacité opérationnelle (5 points). Cela comprend la preuve de la capacité du candidat à entreprendre et à réaliser les activités proposées. La candidature doit démontrer l'efficacité du candidat en termes de structure interne, de capacité technique et de personnel. En outre, le candidat doit démontrer une capacité de gestion financière adéquate. L'évaluation de ce critère sera basée principalement sur les éléments suivants :

- Disponibilité des stocks d'appareils ou de systèmes PUE et des ressources humaines
- Risques et stratégies d'atténuation proposées
- Performances passées documentées (modèles similaires mis en œuvre dans d'autres pays/régions, volumes de ventes, nombre de clients, etc.)
- Expertise pertinente documentée au sein de l'équipe proposée (CV ci-joints du personnel clé, par exemple, directeur général, directeur de l'exploitation, responsable marketing/ventes)
- Rôles clairement définis du personnel clé
- Identification des lacunes en matière d'expertise et solution(s) proposée(s) pour combler ces lacunes.

Durabilité commerciale/autonomie financière (5 points). Le candidat doit démontrer qu'il est en bonne santé financière et que la solution proposée sera durable après la fin de la période d'exécution de la subvention. Les critères utilisés pour évaluer cette catégorie incluront les éléments suivants :

- Passif courant et actif courant du demandeur principal.
- États financiers des deux derniers exercices (2022 et 2023).
- Flux de revenus attendus grâce à la subvention, notamment :
 - Tout paiement basé sur la performance
 - Les revenus des microentreprises
 - Paiements des acheteurs
 - Vente d'appareils PUE.
- Réseaux locaux de distributeurs/fournisseurs et de maintenance.
- Services après-vente.
- Stratégies de marketing.

Rentabilité (5 points). Cette catégorie examinera dans quelle mesure la budgétisation est claire et raisonnable et reflète la meilleure utilisation des ressources de l'entreprise et des subventions, tout en démontrant un engagement clair d'investissement de la part du demandeur.

Elle assurera la solidité environnementale et la conformité dans la conception et la mise en œuvre, comme l'exigent les [procédures environnementales de l'Agence 22 CFR 216](#). Les candidats **doivent** décrire leur politique et leurs procédures d'impact environnemental et de gestion des déchets et démontrer leur alignement sur la gestion et les réglementations environnementales mondiales et respectives.

En outre, le demandeur doit également indiquer les risques liés à la mise en œuvre du programme et les méthodes qui seraient utilisées pour atténuer ces risques.

En utilisant les critères d'évaluation ci-dessus, le comité de sélection notera et classera chaque demande. Avant d'attribuer une subvention, les demandes sélectionnées seront soumises à une évaluation des risques préalable à l'attribution afin d'évaluer la capacité des candidats à mettre en œuvre l'activité de subvention. L'évaluation évaluera l'environnement de contrôle du candidat afin de déterminer sa capacité à mettre en œuvre avec succès l'activité de subvention. Une évaluation des risques positive signifie que le candidat possède ou pourrait obtenir les compétences de gestion nécessaires pour planifier et exécuter le programme d'assistance à financer, et qu'il appliquera des méthodes mutuellement convenues de comptabilité pour les fonds et autres actifs fournis par l'activité de l'EECA.

SECTION 6 : ANNEXES

Annexe 1 : Formulaire de demande de subvention

Annexe 2 : Modèle de budget, plan de mise en œuvre

Annexe 3 : Exposé du budget

Annexe 4 : Questionnaire sur l'environnement de contrôle de l'organisation

Annexe 5 : Références des performances passées

Annexe 6 : CV du personnel clé, de la direction et du personnel technique qui superviseront le programme.